

Le Gendarme, le journal créé par le capitaine Paoli

Mécontent du fonctionnement de la Caisse du gendarme, le capitaine Paoli décide de poursuivre seul son combat en diffusant son propre périodique. C'est ainsi qu'il fonde en 1896 *Le Gendarme, moniteur de la gendarmerie et de la Garde républicaine*.

Ce journal est à l'image de son unique rédacteur en chef, volontiers râleur et revendicatif. Il détone avec l'image policiée de la « Grande Muette ». Le capitaine Paoli ne s'interdit aucun sujet s'il le considère en rapport avec les intérêts de la gendarmerie

Dès le premier numéro du *Gendarme*, l'officier de la garde républicaine prévient le lecteur de la neutralité politique de son journal, mais il résume aussi l'ambiguïté de sa position : « Il est évident qu'un journal qui s'adresse aux gendarmes ne doit pas faire de politique [...]. Le Gendarme doit être admirateur du ministre de la Guerre [...]. Tout cela n'est pas faire de la politique ».

Cette position conduit à le placer du côté des militaires antidreyfusards. Il qualifie lui-même Alfred Dreyfus de « gaillard pas très intéressant ». De 1897 à 1903, Paoli reste fidèle à ce principe de dévouement au ministre de la Guerre et au gouvernement. Lorsque le général Billot est nommé ministre de la Guerre, il le gratifie d'une biographie complète et éloquente, accompagnée exceptionnellement pour le journal d'un portrait dessiné.

Une partie des articles est consacrée à dénoncer de manière virulente le conseil d'administration de la Caisse du gendarme, comme le montre cette diatribe de 1907 : « On ne peut mieux comparer la Caisse du gendarme qu'à une machine dont les inexpérimentés se sont despotiquement emparés ; ont empêché celui qui l'avait construite de la faire fonctionner ». Cette année 1907 semble être celle de la rupture, dont la concrétisation serait l'éviction de Paoli en raison de ses attaques répétitives et virulentes.

En dehors de cette lutte fratricide, *Le Gendarme* reprend des articles de la presse locale mettant en valeur l'action héroïque des gendarmes. Toutefois, le capitaine Paoli ne peut passer sous silence le fiasco représenté par l'affaire Vacher en 1897. Ce vagabond serial killer qui a commis une série de meurtres malgré des contrôles réguliers de ces papiers par les gendarmes. *L'Éclair* titre d'ailleurs « La véritable victime de Vacher, c'est la gendarmerie ». Paoli répond à ces attaques en dénonçant les conditions dans laquelle la gendarmerie est détournée de son action principale.

Parmi les autres sujets abordés par le journal, on trouve le manque d'une véritable direction pour la gendarmerie, l'essor de la bicyclette à encourager, la volonté de supprimer le vieux chapeau de gendarme « cette coiffure qu'un jour de grand malheur le vieux Mathusalem légua à la gendarmerie », le projet de création de la gendarmerie en 1907... Le capitaine Paoli se montre très critique envers les cadres supérieurs de la gendarmerie et certains organismes comme le comité technique, occupé selon lui à ergoter sur des sujets futiles.

Mais, les principales préoccupations du journal portent sur les conditions de travail et d'existence des gendarmes. De manière récurrente, le capitaine Paoli reproche au comité technique de ne rien faire pour revaloriser le salaire des gendarmes bloqué depuis 1854. Une rubrique intitulée « *pétition permanente* », publiée à partir de 1899, liste plusieurs domaines pour lesquels tous les gendarmes – selon Paoli – réclament des améliorations : l'abandon des inspections inopinées de logement, recevoir ses parents sans autorisation, la suppression des services dans les gares, l'obtention de la médaille militaire après 18 ans de service, un meilleur avancement...

Le Gendarme remplit enfin une mission d'information et de formation pour le service des personnels. Chaque année, il est remis aux abonnés *L'Annuaire de la gendarmerie* qui, selon Paoli, constitue « un ensemble plus complet et plus intéressant que tous les annuaires publiés jusqu'à ce jour ». Les abonnés de la Garde républicaine reçoivent en outre le service intérieur et le service municipal reliés ensemble. À cette occasion, sont diffusées toutes les circulaires ministérielles et les lois – anciennes ou récentes – que le gendarme doit connaître. L'ensemble est composé de manière à pouvoir être relié. Chaque abonné dispose ainsi de sa bibliothèque personnelle complémentaire au *Mémorial de la gendarmerie*, mis en place dans les unités depuis de nombreuses années. En outre, le capitaine Paoli fournit le règlement sur le service intérieur de la gendarmerie, des copies de documents publiés et des modèles de procès-verbaux destinés à faciliter la rédaction des écrits devant être adressés aux autorités civiles et militaires. Enfin, de beaux romans, de bons livres et de belles pièces de théâtre sont composés de manière que chaque personnel se constitue sa propre bibliothèque personnelle gratuite. Cette vocation pédagogique du *Gendarme* s'explique par le niveau intellectuel globalement faible des personnels incorporés au début du XX^e siècle. Le recrutement au sein de la gendarmerie s'effectue sur la base d'une dictée de 20 lignes

Le Gendarme survit à la disparition de son créateur en 1923. Le neveu du capitaine Paoli, Vincent Paoli, parvient encore à assurer sa publication pendant une décennie.



La Une du *Gendarme* en 1899.
Droits : Caisse nationale du Gendarme.